

# JOURNAL OFFICIEL

DES

## COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4 SEPTEMBRE 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8<sup>e</sup> ANNÉE N° 151

### SOMMAIRE

#### COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

##### INFORMATIONS

##### LA COMMISSION

*Dispositions générales relatives au concours de recrutement dont l'avis est  
publié au présent « Journal officiel » par la Commission de la Commu-  
nauté européenne de l'énergie atomique* ..... 2509/65

65/34/Euratom :

*Avis de concours EURATOM/AD/C/57/65 (secrétaires sténodactylographes  
et dactylographes de langue italienne)* ..... 2511/65

## RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EURATOM

### VIENNENT DE PARAÎTRE :

- EUR 2158 f — R. Klersy, G. Musso, G. Detiffe,  
J.P. Lecoq  
*Réalisation de crayons combustibles en  
carbure d'uranium gainé de SAP pour  
irradiation dans le réacteur NRX Expé-  
rience NRX 716* FF 10,— FB 100,—
- EUR 2179 e — P. Delattre, K. Gubernator  
*The Activities of the Euratom Dosimetry  
Working Group for the Period September  
1962 to June 1964* FF 4,— FB 40,—
- EUR 2186 e — L.A.M. Verbeek  
*On Variety Separability of Subsets of a  
Monoid, with Applications to finite Au-  
tomata* FF 4,— FB 40,—
- EUR 2196 e — P. Otto  
*Synthesis of Tritiated Chloramphenicol  
Exclusively Labeled in the Aromatic  
Nucleus* FF 4,— FB 40,—
- EUR 2202 e — W. De Backer  
*Synthesis of Optimal Control and Hybrid  
Computation* FF 4,— FB 40,—

Tous les rapports Euratom et le périodique « Euratom-Information » qui les signale au fur et à mesure de leur publication, sont en vente aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la quatrième page de la couverture.

# COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

## INFORMATIONS

### LA COMMISSION

#### AVIS DE CONCOURS GÉNÉRAL

*Les dispositions du statut des fonctionnaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de ses annexes, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1962 et publié au Journal officiel des Communautés européennes n° 45 du 14 juin 1962, prévoient que le recrutement des fonctionnaires se fait par voie de concours.*

*Ces concours sont précédés d'un appel public de candidatures qui définit la nature et les conditions d'emploi et qui est publié au Journal officiel des Communautés européennes.*

*Cette disposition implique que seules peuvent être prises en considération les candidatures présentées en réponse à l'appel public pour un concours donné.*

*En conséquence, les candidatures enregistrées antérieurement à cet appel ne sauraient être retenues d'office.*

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DONT L'AVIS EST PUBLIÉ AU PRÉSENT « JOURNAL OFFICIEL » PAR LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

##### I. Conditions générales à remplir par les candidats

Les candidats, pour être nommés à un emploi dans l'institution, doivent remplir les conditions décrites ci-dessous conformément aux dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés (art. 28) et de ses annexes :

1. Être ressortissant d'un des États membres des Communautés <sup>(1)</sup>, sauf dérogation accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination et y jouir de ses droits civiques ;

<sup>(1)</sup> Actuellement les États membres des Communautés sont :

- la république fédérale d'Allemagne,
- la Belgique,
- la France,
- l'Italie,
- le Luxembourg,
- les Pays-Bas.

2. Se trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui lui sont applicables en matière militaire ;
3. Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions ;
4. Avoir satisfait (sauf dérogation pour certains grades et dans des cas exceptionnels) à un concours de recrutement sur titres, sur épreuves ou sur titres et épreuves ;
5. Remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions ;
6. Posséder une connaissance approfondie d'une des langues des Communautés <sup>(1)</sup> et une connaissance satisfaisante d'une autre langue des Communautés dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer.

## II. Procédure

La procédure des concours de recrutement est fixée comme suit par le statut des fonctionnaires des Communautés et notamment par son annexe III :

1. Les candidats doivent remplir un formulaire dont les termes sont arrêtés par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
2. Les candidats peuvent être requis de fournir tous documents ou renseignements complémentaires ;
3. Pour chaque concours, un jury est nommé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
4. L'autorité investie du pouvoir de nomination arrête la liste des candidats qui remplissent les conditions énumérées ci-dessus sous I, points 1, 2 et 3 et la transmet au jury accompagnée des dossiers de candidature ;
5. La liste des candidats qui répondent aux conditions fixées par l'avis de concours est arrêtée par le jury après examen de ces dossiers ;
6. En cas de concours sur épreuves, tous les candidats inscrits sur cette liste sont admis aux épreuves ;
7. En cas de concours sur titres, le jury procède à l'examen des titres de ceux qui sont inscrits sur la liste visée à l'alinéa 5 ;
8. En cas de concours sur titres et épreuves, le jury désigne sur cette liste les candidats admis aux épreuves ;
9. Au terme de ses travaux, le jury établit la liste d'aptitude des candidats qui comporte, dans toute la mesure du possible, un nombre de candidats au moins double du nombre des emplois à pourvoir. La liste d'aptitude est adressée à l'autorité investie du pouvoir de nomination qui y choisit les candidats à nommer ou, en cas de constitution d'une liste de réserve de recrutement, à inscrire sur cette dernière. La durée de validité de cette liste est précisée dans chaque avis de concours.
10. Les travaux du jury sont secrets.

<sup>(1)</sup> Les langues officielles des Communautés sont actuellement l'allemand, le français, l'italien et le néerlandais.

### III. Stage

Tout agent, à l'exception des agents des grades A 1 et A 2, est tenu d'effectuer un stage de 6 mois et ne peut être nommé fonctionnaire titulaire que si les résultats du stage sont favorables.

### IV. Rémunération, allocations et principaux avantages sociaux

L'agent bénéficie de :

1. Un traitement de base ;
2. S'il y a lieu, une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base <sup>(1)</sup>, augmenté, le cas échéant, de l'allocation de chef de famille et des allocations pour enfants à charge.
3. S'il y a lieu :
  - Une allocation de chef de famille égale à 5 % du traitement de base,
  - une allocation mensuelle correspondant à FB 1.100,— par enfant à charge,
  - une allocation scolaire ;
4. L'affiliation à la caisse maladie de l'institution ;
5. L'assurance contre les risques de maladie professionnelle et les risques d'accident ;
6. Un régime de pensions.

### V. Impôt

L'agent est soumis à un impôt perçu au profit de la Communauté, dans les conditions et selon la procédure fixée au règlement n° 12 du Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 14 juin 1962, page 1461 et suiv.

## CONCOURS N° EURATOM/AD/C/57/65

(65/34/Euratom)

La Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique organise un concours général pour le recrutement de

### SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOGRAPHES ET DACTYLOGRAPHES DE LANGUE ITALIENNE

dont la carrière porte respectivement sur les grades 3 à 2 et 5 à 4 de la catégorie C. Les nominations s'effectueront :

- au grade C 3 en ce qui concerne les secrétaires sténodactylographes,
- au grade C 5 ou C 4 en ce qui concerne les dactylographes.

Ce concours est destiné à pourvoir aux emplois actuellement vacants dans les services de la Com-

mission, et, éventuellement, si les résultats du concours le permettent, à constituer une réserve de recrutement.

L'inscription des candidats sur la liste d'aptitude leur donne vocation à être nommés, au fur et à mesure des besoins du service, dans les emplois vacants ou nouvellement créés qui ne seraient pas pourvus par des agents déjà en service dans les institutions des Communautés.

La validité de la liste de réserve de recrutement expire le 30 juin 1966. La durée de cette validité peut éventuellement être prorogée. En cas de prorogation, les candidats inscrits sur la liste de réserve de recrutement en seront informés en temps utile.

<sup>(1)</sup> L'attention des candidats belges et de ceux ayant habité plus de 5 ans en Belgique est attirée sur les dispositions de l'article 4 de l'annexe VII du statut des fonctionnaires — *Journal officiel des Communautés européennes* n° 45 du 14 juin 1962 — selon lesquelles ils ne bénéficient pas, en principe, de cette indemnité.

## I. NATURE DES FONCTIONS :

## a) Pour les secrétaires sténodactylographes :

Assumer tous les travaux incombant à un secrétariat :

- dactylographie (minimum deux langues de la Communauté),
- prise de textes en sténographie (minimum une langue de la Communauté),
- enregistrement et classement du courrier.

## b) Pour les dactylographes :

Travaux de dactylographie (minimum deux langues de la Communauté).

## II. TRAITEMENT :

Le traitement mensuel de base du début sera fixé entre 10.250,— FB (C 3/1) et 11.550,— FB (C 3/3) pour les secrétaires sténodactylographes et entre 7.950,— FB (C 5/1) et 10.150,— FB (C 4/3) pour les dactylographes. Il est augmenté des allocations et indemnités prévues par le statut des fonctionnaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique et les règlements d'application (voir point IV des « Dispositions générales » reprises à la page 2509/65 du présent Journal officiel), ainsi que d'une indemnité forfaitaire spéciale d'un montant de 750 FB par mois pour le grade C 3 et de 500 FB par mois pour les grades C 4 et C 5.

## III. CONCOURS :

Ce concours aura lieu sur titres et épreuves.

Il sera ouvert aux candidats qui justifient remplir les conditions suivantes :

## 1. Titres ou diplômes requis — Niveau d'expérience demandé :

- Diplôme d'études moyennes, commerciales, techniques ou d'un niveau équivalent. Pour les candidats ne possédant pas le diplôme susvisé : expérience professionnelle d'un niveau équivalent. Une pratique professionnelle de secrétariat de plus de trois années est considérée comme équivalente à la possession d'un tel diplôme.
- Deux années d'expérience professionnelle au moins dans le domaine des fonctions à remplir ; la durée des études, postérieures au niveau des études moyennes, notamment dans une école spécialisée de secrétariat ou assimilée est prise en considération en tant qu'expérience professionnelle.

## 2. Age :

- âge minimum : 20 ans à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1965 (né avant le 2 septembre 1945)
- âge maximum : 35 ans à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1965 (né après le 31 août 1930).

Pour les fonctionnaires ou agents en service dans les institutions des Communautés européennes depuis au moins un an, la limite d'âge est reportée d'un temps égal à la durée de leurs activités au service des Communautés, avec un maximum de 5 années.

## 3. Connaissances linguistiques :

Connaissance approfondie de l'italien et connaissance satisfaisante d'une autre langue de la Communauté. Il sera tenu compte de la connaissance d'autres langues de la Communauté et de l'anglais.

4. Justifier remplir les conditions prévues par l'article 28 du statut des fonctionnaires de la C.E.E.A., qui sont reprises sous la rubrique des « Dispositions générales » dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes*.

## IV. NATURE DES ÉPREUVES :

## 1. Épreuves obligatoires :

Première épreuve obligatoire :

Transcription dactylographique :

- a) D'une lettre manuscrite en langue italienne comportant environ 20 lignes, en 10 minutes ;
- b) D'une page de texte dactylographié, également en langue italienne comportant un tableau chiffré, en 20 minutes.

Deuxième épreuve obligatoire :

Copie au net d'un brouillon dactylographié en langue italienne de deux pages comportant des surcharges manuscrites et éventuellement des incorrections d'ordre grammatical et orthographique, en 30 minutes.

Troisième épreuve obligatoire :

Dictée prise à la main d'un texte de 20 lignes dans une seconde langue de la Communauté, au choix du candidat, et transcription dactylographique de ce texte en 15 minutes.

Quatrième épreuve obligatoire (pour secrétaires sténodactylographes) :

Prise en sténographie d'un texte dicté en langue italienne pendant 3 minutes, à la vitesse moyenne de 80 mots par minute et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes.

ACTE DE CANDIDATURE

Une réponse doit être donnée à chaque question. S'il y a lieu, mettre «néant»;  
ne pas laisser de blanc ni mettre de tiret (—) à la place de la réponse.  
Remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à l'encre noire.

1. Nom de famille : Prénom usuel : Second prénom : Nom de jeune fille s'il y a lieu :

2. Adresse pour la correspondance : N° de téléphone :

3. Résidence permanente :

4. Lieu de naissance : Date de naissance : Nationalité à la naissance :

Nationalité actuelle (en cas de double nationalité, indiquer les deux) :

5. Sexe (marquer d'une croix x le carré correspondant) : 6. État civil (marquer d'une croix x le carré correspondant) :

MASCULIN ☐ FÉMININ ☐ CÉLIBATAIRE ☐ MARIÉ(E) ☐ VEUF(VE) ☐ DIVORCÉ(E) ☐ SÉPARÉ(E) ☐

7. Avez-vous des personnes à votre charge ? OUI ☐ NON ☐  
Si oui, donnez les renseignements suivants :

| Nom | Age | Degré de parenté | Nom | Age | Degré de parenté |
|-----|-----|------------------|-----|-----|------------------|
|     |     |                  |     |     |                  |
|     |     |                  |     |     |                  |
|     |     |                  |     |     |                  |
|     |     |                  |     |     |                  |
|     |     |                  |     |     |                  |
|     |     |                  |     |     |                  |

8. Situation militaire (et grade) :

9. Adresse et profession des parents :

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre **NOIRE**

10. Avez-vous des parents ou alliés employés dans les services des institutions des Communautés européennes (Euratom, Marché commun, CEEA) ?

OUI ☐

NON ☐

Si oui, indiquer les nom, prénom, degré de parenté et fonction occupée :

Photographie d'identité  
récente  
(maximum 5 cm x 5 cm)

11. Degré d'instruction donner les détails complets en employant les cases ci-dessous :  
(A) Établissements d'enseignement supérieur (enseignement universitaire ou équivalent) :

| Nom et lieu de l'établissement | Années d'études |   | Diplômes et titres universitaires obtenus | Matières principales |
|--------------------------------|-----------------|---|-------------------------------------------|----------------------|
|                                | de              | à |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |
|                                |                 |   |                                           |                      |

(B) Enseignement reçu depuis l'âge de 14 ans (par exemple : enseignement secondaire, enseignement primaire avancé, enseignement technique d'apprentissage, ou formation équivalente, à préciser dans la colonne « catégorie »)

| Nom et lieu de l'établissement | Catégorie | Années d'études |   | Certificats et diplômes obtenus |
|--------------------------------|-----------|-----------------|---|---------------------------------|
|                                |           | de              | à |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |
|                                |           |                 |   |                                 |

12. Travaux importants que vous avez publiés (indiquer surtout les travaux ayant un rapport avec le poste sollicité ; en cas de besoin, joindre un feuillet supplémentaire).

13. Connaissances linguistiques :

|                | Langue maternelle | POUR LIRE |      |          | POUR ÉCRIRE |      |          | POUR PARLER |      |          |
|----------------|-------------------|-----------|------|----------|-------------|------|----------|-------------|------|----------|
|                |                   | Très bien | Bien | Passable | Très bien   | Bien | Passable | Très bien   | Bien | Passable |
| Allemand       |                   |           |      |          |             |      |          |             |      |          |
| Français       |                   |           |      |          |             |      |          |             |      |          |
| Italien        |                   |           |      |          |             |      |          |             |      |          |
| Néerlandais    |                   |           |      |          |             |      |          |             |      |          |
| Autres langues |                   |           |      |          |             |      |          |             |      |          |

14. Connaissances sténodactylographiques (en indiquant votre vitesse-minute, préciser s'il s'agit de mots, syllabes ou frappes).

|                | ALLEMAND | FRANÇAIS | ITALIEN | NÉERLANDAIS | AUTRES LANGUES |
|----------------|----------|----------|---------|-------------|----------------|
| Dactylographie |          |          |         |             |                |
| Sténographie   |          |          |         |             |                |
| Sténotypie     |          |          |         |             |                |

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

15. SITUATIONS ANTÉRIEURES : En commençant par votre poste actuel, indiquez, dans l'ordre chronologique inverse, tous les postes que vous avez occupés au cours des dix dernières années, ainsi que toute expérience importante, acquise en dehors de cette période, qui, d'après vous, serait utile pour l'appréciation de vos états de services. Utilisez une case distincte pour chaque poste occupé. Employez des feuillets supplémentaires si c'est nécessaire.

|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> POSTE ACTUEL OU LE PLUS RÉCENT                                         |   |                       |                                                              |
| DATES                                                                           |   | TRAITEMENT ANNUEL NET |                                                              |
| DE                                                                              | A | DE DÉBUT              | LE PLUS RÉCENT                                               |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
| TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :                                                  |   |                       |                                                              |
| NOM DE L'EMPLOYEUR :                                                            |   |                       |                                                              |
| ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :                                               |   |                       |                                                              |
| NATURE DE VOTRE TRAVAIL (1)                                                     |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
| DÉLAI DE PRÉAVIS                                                                |   |                       |                                                              |
| Pouvons-nous dès maintenant demander des références<br>à votre employeur actuel |   |                       | <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON |
| RAISONS POUR QUITTER :                                                          |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
| <b>3</b> DATES                                                                  |   | TRAITEMENT ANNUEL NET |                                                              |
| DE                                                                              | A | DE DÉBUT              | LE PLUS RÉCENT                                               |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
| TITRE EXACT DE VOS FONCTIONS :                                                  |   |                       |                                                              |
| NOM DE L'EMPLOYEUR :                                                            |   |                       |                                                              |
| ADRESSE COMPLÈTE DE L'EMPLOYEUR :                                               |   |                       |                                                              |
| NATURE DE VOTRE TRAVAIL (1)                                                     |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
| RAISONS POUR QUITTER :                                                          |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |
|                                                                                 |   |                       |                                                              |

[illegible]

(1) Préciser la ville où vous travaillez (ou avez travaillé), si ce n'est (ou n'était) pas au siège de la firme indiquée ci-dessus.

A remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie, à l'encre NOIRE

16. a) Nature de l'emploi sollicité :

b) Langue(s) dans laquelle (lesquelles) le candidat désire subir :

1) la troisième épreuve obligatoire :

2) l'épreuve facultative : 1) .....

2) .....

3) .....

17. Accepteriez-vous, selon les besoins du service, une affectation dans n'importe lequel des pays de la Communauté ?

OUI ☐

NON ☐

ou dans d'autres pays ?

OUI ☐

NON ☐

18. Séjours importants à l'étranger (années, pays visités, but du séjour) :

19. Avez-vous déjà participé à des concours à l'Euratom ?

OUI ☐

NON ☐

20. Décorations et titres :

21. Activités sociales et sportives :

22. Aptitudes ou goûts particuliers :

23. Références : Donnez le nom et l'adresse de trois personnes n'ayant avec vous aucun lien de parenté et connaissant votre moralité et vos titres :

| NOM COMPLET | ADRESSE COMPLÈTE<br>(N° DE TÉLÉPHONE, si vous le connaissez) | ACTIVITÉ OU PROFESSION<br>(préciser) |
|-------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| .....       | .....                                                        | .....                                |
| .....       | .....                                                        | .....                                |
| .....       | .....                                                        | .....                                |
| .....       | .....                                                        | .....                                |
| .....       | .....                                                        | .....                                |
| .....       | .....                                                        | .....                                |

24. Condamnations et sanctions administratives :

Je soussigné(e) déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et complets.

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes :

1) Jouir de mes droits civiques ;

2) Me trouver en position régulière au regard des lois de recrutement qui me sont applicables en matière militaire.

Je m'engage à fournir dès qu'ils me seront demandés, les pièces d'état civil, diplômes, certificats ou documents correspondants aux déclarations ci-dessus.

J'accepte de me soumettre à l'examen médical réglementaire préalable à tout engagement.

(Date)

(Signature)

Cinquième épreuve obligatoire (pour dactylographes) :

Transcription directe à la machine d'un texte dicté, d'environ 20 lignes, en langue italienne, en 10 minutes.

2. *Épreuve facultative :*

Prise en sténographie d'un texte dicté, au choix du candidat, dans une deuxième ou, éventuellement, une troisième langue de la Communauté ou en anglais, pendant trois minutes, à la vitesse moyenne de 60 mots ou 100 syllabes par minute, et transcription dactylographique de ce texte en 25 minutes

ou

dictée prise à la main d'un texte d'environ 20 lignes, dans une troisième langue de la Communauté, ou en anglais, au choix du candidat, et transcription dactylographique de ce texte en 15 minutes.

V. *COTATION DES ÉPREUVES :*

Les épreuves obligatoires seront cotées de 0 à 20.

Les épreuves facultatives seront cotées, pour chaque langue, de 0 à 10.

Une note inférieure à la moitié de la note maximale dans chacune des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Pour l'épreuve facultative, seule la partie excédant 5 sur 10 sera prise en considération.

Les candidats qui désirent prendre part au présent concours sont priés de remplir et de signer

l'acte de candidature encarté dans le présent numéro du *Journal officiel des Communautés européennes* et de le renvoyer à M. le Directeur général de l'administration et du personnel, service des candidatures et des stages, Commission de l'Euratom, 51-53, rue Belliard, Bruxelles 4 (Belgique). Seront seules prises en considération les candidatures qui parviendront à la C.E.E.A. au plus tard le 31 octobre 1965.

Il est demandé également aux candidats de porter l'indication « Concours Euratom » dans le coin gauche supérieur de l'enveloppe contenant la candidature.

Les documents justificatifs se rapportant aux titres ou diplômes requis peuvent être envoyés séparément à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 30 novembre 1965.

Ces documents doivent être fournis sous forme de copies, les pièces transmises pour les dossiers de candidature ne pouvant en aucun cas être restituées. Pour les titres ou diplômes il est recommandé de fournir seulement copie de celui qui correspond au niveau maximum des études qui a été atteint.

Les candidatures ne seront admises que si elles sont présentées conformément aux prescriptions ci-dessus. Les candidats sont informés que, pour la constitution de leur dossier, ils pourront se référer à des documents, pièces ou fiches de renseignements déjà déposés à l'occasion de candidatures antérieures.

Les candidats seront avisés, chacun en ce qui le concerne, des résultats du concours.

### STATISTIQUE AGRICOLE N° 3/1965

L'office statistique des Communautés européennes a publié le n° 3/1965 de la série « Statistique agricole ».

Dans ce nouveau fascicule sont présentées, pour la première fois depuis la parution de la série, des données réparties par régions sur l'utilisation du sol et la production végétale. Les unités régionales sont les « Regierungsbezirke » (Allemagne R.F.), les départements (France) et les provinces (Italie, Pays-Bas, Belgique), au total 243 régions de la Communauté. En 60 pages de tableaux, sont reprises en détail les données suivantes :

- Superficies d'importants modes d'utilisation ;
- Répartition des plus importants modes d'utilisation (structure de l'utilisation du sol) ;
- Production des principaux produits des terres arables ;
- Production de légumes, fruits et vin.

La localisation régionale de la production agricole dans la Communauté économique européenne est illustrée au moyen de 22 cartes. Celles-ci donnent un aperçu général sur l'importance de la répartition du travail en matière de production agricole dans la Communauté.

Ce travail constitue une nouvelle contribution de l'Office statistique des Communautés européennes pour la mise en évidence des grandes différences régionales dans les diverses parties de la Communauté.

Le fascicule n° 3/1965 contient en outre la suite des données publiées précédemment concernant les « produits horticoles non comestibles ».

Ce fascicule rédigé en deux langues (français/allemand) compte 97 pages. Il peut être obtenu au prix de 75 FB (7,50 FF) ou par abonnement (au moins 8 numéros par an) au prix de 375 FB (37 FF) aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués au dos de la couverture.

**8126 — DICTIONNAIRE COMPARATIF DES PROFESSIONS DONNANT LIEU  
LE PLUS SOUVENT À MIGRATIONS DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

Deuxième édition. (français/allemand/italien/néerlandais) 1965. (Introduction + tableaux : 18 p. Description des professions : 119 p.)

Prix de vente : FB 30,— ; FF 3,— ; DM 2,40 ; Lit. 370 ; Fl. 2,25 ; £ 0.4.6 ; \$ 0.60.

La seconde édition de ce dictionnaire comparatif que la Commission de la Communauté économique européenne a publié, contient une définition ainsi qu'une brève description des principales opérations de travail pour 119 professions différentes dans les pays de la Communauté.

Des 68 professions figurant dans la première édition déjà épuisée, plusieurs ont été révisées.

Suite à l'expérience et aux améliorations apportées, le dictionnaire élargi constitue plus qu'un premier essai de résumé des différences terminologiques existant dans la nomenclature professionnelle de chacun des pays ainsi que de la diversité des opérations de travail.

L'expérience de l'utilisation de la première édition a montré que la signification du dictionnaire comparatif va plus loin que le but direct qui est de fournir aux fonctionnaires chargés du placement de pays à pays une documentation rapide, facilitant les compensations et les placements. Il constitue aussi une information comparée, une harmonisation linguistique et descriptive utiles à ceux qui s'occupent de classification professionnelle et à ceux qui ont pour charge d'établir et de diffuser des informations sur les professions.

L'ouvrage est édité de telle manière, que chaque page comprend une description d'une seule profession dans les quatre langues de la Communauté, ce qui le rend également intéressant du point de vue d'une comparaison linguistique.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.

## EURONORM

**La Haute Autorité a publié les nouveaux EURONORM suivants :**

Prix en unités de compte A.M.E.  
(1 unité de compte A.M.E. = 1 US dollar)

|                |                                                                                                                                     |      |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| EURONORM 41-65 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du phosphore dans les aciers et les fontes — Méthode alcalimétrique . . . . . | 0,70 |
| EURONORM 48-65 | Feuillards laminés à chaud en aciers non alliés — Tolérances sur les dimensions, la forme et le poids . . . . .                     | 0,50 |
| EURONORM 56-65 | Cornières à ailes égales et à coins arrondis laminées à chaud .                                                                     | 0,50 |
| EURONORM 57-65 | Cornières à ailes inégales et à coins arrondis laminées à chaud .                                                                   | 0,50 |
| EURONORM 60-65 | Ronds laminés à chaud pour usages généraux . . . . .                                                                                | 0,35 |

**Nous reproduisons ci-après la liste de tous les EURONORM publiés jusqu'à présent :**

|                |                                                                                                                 |      |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| EURONORM 1-55  | Fontes et ferro-alliages . . . . .                                                                              | 1,15 |
| EURONORM 2-57  | Essai de traction pour l'acier . . . . .                                                                        | 0,85 |
| EURONORM 3-55  | Essai de dureté Brinell pour l'acier . . . . .                                                                  | 0,50 |
| EURONORM 4-55  | Essai de dureté Rockwell échelles B et C pour l'acier . . . .                                                   | 0,50 |
| EURONORM 5-55  | Essai de dureté Vickers pour l'acier . . . . .                                                                  | 0,50 |
| EURONORM 6-55  | Essai de pliage pour l'acier . . . . .                                                                          | 0,50 |
| EURONORM 7-55  | Essai de résilience Charpy pour l'acier . . . . .                                                               | 0,50 |
| EURONORM 8-55  | Valeurs de conversion approximatives de la durée et de la résistance à la traction de l'acier . . . . .         | 0,50 |
| EURONORM 9-55  | Valeurs de conversion approximatives des allongements après rupture de l'acier . . . . .                        | 0,35 |
| EURONORM 10-55 | Valeurs de conversion approximatives des résiliences de l'acier .                                               | 0,35 |
| EURONORM 11-55 | Essai de traction sur tôles et feuillards en acier d'une épaisseur de 0,5 mm inclus à 3 mm exclu . . . . .      | 0,70 |
| EURONORM 12-55 | Essai de pliage des tôles et feuillards en acier d'épaisseur inférieure à 3 mm . . . . .                        | 0,50 |
| EURONORM 13-55 | Essai de pliage alterné des tôles et feuillards en acier d'épaisseur inférieure à 3 mm . . . . .                | 0,50 |
| EURONORM 14-58 | Essai d'emboutissage Erichsen modifié . . . . .                                                                 | 0,50 |
| EURONORM 15-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Examen de la surface . . . . .     | 0,35 |
| EURONORM 16-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Nuances et qualités . . . . .      | 0,70 |
| EURONORM 17-57 | Fil-machine en acier non allié destiné au tréfilage et au laminage à froid — Dimensions et tolérances . . . . . | 0,50 |
| EURONORM 18-57 | Prélèvement et préparation des échantillons et des éprouvettes .                                                | 0,50 |
| EURONORM 19-57 | Poutrelles IPE — Poutrelles à ailes parallèles . . . . .                                                        | 0,35 |
| EURONORM 20-60 | Définition et classification des nuances d'aciers . . . . .                                                     | 0,35 |
| EURONORM 21-62 | Conditions générales techniques de livraison pour les produits en acier . . . . .                               | 0,50 |
| EURONORM 24-62 | Poutrelles normales et profilés en U normaux — Tolérances de laminage . . . . .                                 | 0,35 |
| EURONORM 26-63 | Essais conventionnels de dureté Rockwell pour tôles et feuillards minces en acier . . . . .                     | 0,50 |

|                |                                                                                                                                                                                                                        |      |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| EURONORM 27-62 | Désignation conventionnelle des aciers . . . . .                                                                                                                                                                       | 0,70 |
| EURONORM 34-62 | Poutrelles à larges ailes à faces parallèles — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                        | 0,35 |
| EURONORM 35-62 | Barres et laminés marchands d'usage courant — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                         | 0,35 |
| EURONORM 36-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gravimétrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . .                                     | 0,50 |
| EURONORM 37-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gazométrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . .                                      | 0,85 |
| EURONORM 38-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du carbone de trempe et du graphite dans les aciers et les fontes<br>Méthodes gravimétrique et volumétrique après combustion dans un courant d'oxygène . . . . . | 0,35 |
| EURONORM 39-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du manganèse dans les aciers et les fontes<br>Méthode titrimétrique après oxydation au persulfate . . . . .                                                      | 0,50 |
| EURONORM 40-62 | Analyse chimique des matériaux sidérurgiques — Dosage du silicium total dans les aciers et les fontes<br>Méthode gravimétrique . . . . .                                                                               | 0,50 |
| EURONORM 44-63 | Poutrelles IPE laminées à chaud — Tolérances de laminage . . . . .                                                                                                                                                     | 0,35 |
| EURONORM 45-63 | Essai de choc sur éprouvette bi-appuyée à entaille en V . . . . .                                                                                                                                                      | 0,50 |
| EURONORM 53-62 | Poutrelles à larges ailes à faces parallèles . . . . .                                                                                                                                                                 | 0,35 |
| EURONORM 54-63 | Petits fers U laminés à chaud . . . . .                                                                                                                                                                                | 0,35 |
| EURONORM 55-63 | Fers T à ailes égales et à coins arrondis laminés à chaud . . . . .                                                                                                                                                    | 0,35 |
| EURONORM 58-64 | Plats laminés à chaud pour usages généraux . . . . .                                                                                                                                                                   | 0,35 |
| EURONORM 59-64 | Carrés laminés à chaud pour usages généraux . . . . .                                                                                                                                                                  | 0,35 |
| EURONORM 77-63 | Fer noir et fer blanc en feuilles — Norme de qualité . . . . .                                                                                                                                                         | 0,85 |
| EURONORM 78-63 | Fer noir et fer blanc en feuilles — Tolérances sur dimensions . . . . .                                                                                                                                                | 0,70 |

Ces publications peuvent être obtenues dans les pays membres par l'intermédiaire des instituts nationaux de normalisation, à savoir :

*Pour la république fédérale  
d'Allemagne :*

Beuth-Vertrieb GmbH  
Uhlandstraße 175, Berlin W 15

*Pour la Belgique et le Luxembourg :* Institut belge de normalisation  
— IBN —  
29, avenue de la Brabançonne,  
Bruxelles 4

*Pour la France :*

Association française de normalisation  
— AFNOR —  
23, rue Notre-Dame-des-Victoires,  
Paris (II<sup>e</sup>)

*Pour l'Italie :*

Ente Nazionale Italiano di Unificazione  
— UNI —  
Piazza A. Diaz, 2, Milan

*Pour les Pays-Bas :*

Nederlands Normalisatie-Instituut  
— NNI —  
Boîte postale 70, La Haye

Les intéressés résidant dans les pays tiers sont priés de s'adresser à « l'Office central de vente des publications des Communautés européennes », Luxembourg, 2, place de Metz.